



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:

11.10.2007

Date de la convocation des conseillers :

11.10.2007

point de l'ordre du jour no:

11-02

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 19 octobre 2007**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling,, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Tonnar, échevin, Hoffmann, Roller, Huss, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: vente de terrain à la société K+L Aktiengesellschaft**

Vu l'acte de vente administratif du 17 octobre 2007 suivant lequel la Ville d'Esch-sur-Alzette vend à la société K+L Aktiengesellschaft avec siège social à Luxembourg, le terrain communal sis rue de Montpellier, section B Esch/Lallange N° 290/2940 d'une contenance de 8,74 ares au prix de 43.700 € (5.000 €/are) ;

Considérant que cette vente est faite pour permettre la réalisation du projet de construction « Parc Résidentiel Nei Esch » conformément au PAP du 6 mars 2003 et à la convention de viabilisation du 19 juin 2007, obligeant la société de prendre en charge les infrastructures nécessaires (voirie, électricité etc.) ;

Vu le plan de situation;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**a p p r o u v e  
à l'unanimité**

l'acte de vente administratif précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 19.10.2007  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,